

Classes à Horaires Aménagés Musique



CHAM 2018-2019

Qu'est-ce que c'est ?

Quatre classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui au sein du Collège Colette et du Conservatoire suivent un enseignement musical renforcé, intégré aux programmes scolaires des enfants.

Les horaires et emplois du temps sont aménagés pour permettre de suivre cette scolarité enrichie dans les meilleures conditions.

L'enseignement musical est partagé entre le Collège et le Conservatoire. Les enseignants sont formés, diplômés et agréés par l'Education Nationale et le ministère de la Culture. La scolarité est gratuite, ainsi que le prêt des instruments de musique.



Qu'est ce qu'on y fait ?

Apprendre à jouer d'un instrument au sein d'un groupe ou seul.
Intégrer une chorale. Jouer dans un orchestre...
Recevoir une éducation musicale.
Préparer des spectacles, monter sur scène...



Pourquoi ?

Parce que pratiquer, écouter, créer la musique c'est nourrir sa curiosité, sa créativité, ses capacités de concentration et d'écoute et sa réflexion personnelle.

La pratique musicale apprend la vie en groupe, le respect de soi et des autres. Elle est un facteur important de l'épanouissement personnel.

Comment s'inscrire ?

- 1 Se Renseigner**
 - Réunion d'information au Conservatoire, place Bruno Polga (village) le **Vendredi 19 janvier à 18h30**.
 - Portes ouvertes au Collège Colette, le **Judi 25 janvier de 16h30 à 17h30**
- 2 S'inscrire aux tests d'entrée avant le 5 février 2018**
(Mise en situation individuelle et collective afin de vérifier les aptitudes et la motivation de l'enfant. S'il le souhaite, il peut préparer une chanson de son choix.)
 - Remplir le formulaire d'inscription aux tests *(ci-joint ou disponible au Conservatoire et sur le site)*.
 - Remettre le formulaire au Conservatoire, avant le **5 février 2018 (délai de rigueur)**.
 - Les tests se déroulent **AU CONSERVATOIRE, les 5 et 6 mars 2018 (matin et/ou après-midi)**.
- 3 Résultats des tests :**
 - Les résultats seront communiqués avant le **16 mars 2018**.
- 4 Inscription définitive au Collège ultérieurement.**

Pré-requis :

- Ouvert aux débutants et aux élèves ayant déjà une pratique musicale.
- Etre motivé et s'engager sur 4 ans.
- Etre autonome, curieux et avoir un esprit d'équipe.

Pour tout renseignement contactez-nous :

Collège Colette: 04 78 20 19 72 - Conservatoire : 04 78 20 03 22
conservatoire@mairie-saint-priest.fr

